

LE CAP AEPE : UNE PORTE D'ENTRÉE ASSURÉE EN PETITE ENFANCE !

Avec une pédagogie différenciée et dynamique, le CAP AEPE forme des professionnels qualifiés et bienveillants en petite enfance.



PUBLIC CONCERNE ET PRÉREQUIS

- **Âge** : de 17 à 29 ans révolus, ou au delà pour une personne en situation de handicap. Avoir 18 ans l'année de l'examen
- **Niveau d'entrée** : CAP / BAC
- **Motivation à exercer le métier visé** et pour la formation en alternance :
 - Avoir envie d'évoluer professionnellement auprès des jeunes enfants en les accompagnant sur la voie de l'autonomie tout en respectant des normes d'hygiène et de sécurité strictes,
 - Savoir travailler en équipe et partager des informations pour le bien-être des enfants,
 - Être souriant, aimant communiquer avec les autres, avoir un esprit d'équipe et de partage.

LES OBJECTIFS

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Assurer l'accueil et la sécurité du jeune enfant (moins de 6 ans),
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort auprès des enfants,
- Aider à la préparation des repas, servir, aider à la prise des repas,
- Contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation,
- Organiser et animer des activités auprès des enfants,
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

COÛT DE LA FORMATION ET FINANCEMENT

- **Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.e**
- La formation est éligible à la prise en charge financière par l'OPCO de l'entreprise d'accueil
- Coût préconisé par France Compétences : 7000 €
- Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers en totalité
- Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

MODALITES D'ADMISSION

Pour accéder au CAP AEPE, il faut :

- Compléter le dossier de candidature,
- Participer à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis,
- Participer aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant,
- Signer un contrat d'apprentissage ou fournir une attestation d'engagement de l'employeur.

ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants publics (dépendant des Collectivités Territoriales), ou privés,
- Ecoles maternelles publiques ou privées,
- Accueils de mineurs en centres de loisirs publics ou privés.

EN RESUME

Code diplôme : 500 33 204

Code RNCP : 28048

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications)

Durée de la formation

400 heures (sur 1 an). Démarrage en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap)

Rythme de l'alternance

En moyenne :

1 à 3 jours maximum en UFA + 2 à 4 jours en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

INDICATEURS 2023

- Taux de réussite 2023 : 100 %
(12 admis sur 12 inscrits)
- Taux d'insertion 2023 :
 - * Poursuite d'études : 58,5 %
 - * Emploi : 41,5 %



CONTENU DE FORMATION

Matières générales

Préparation aux épreuves terminales (accompagnement individualisé) selon la situation du candidat

Matières professionnelles

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

(Coef. 6) - Oral (25 min)

- Sciences médico Sociales
- Animation
- Biologie
- Soins d'hygiène et de confort
- Certificat SST
- Analyse des pratiques

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

(Coef. 4) - Ecrit (1 h 30)

- Sciences Médico Sociales
- Entretien des locaux collectifs

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

(coef 4) - Oral (25 min)

- Sciences médico-sociales
- Nutrition théorique
- Nutrition pratique
- Entretien du logement

Prévention Santé Environnement (P.S.E.) (Coef. 1) - Ecrit (1 h)

Certification SST (Sauveteur Secouriste au Travail)

Accompagnement individuel

REMUNERATION DE L'APPRENTI.E

- L'apprenti.e perçoit à minima une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC brut en fonction de l'âge de l'apprenti.e et de l'année de formation.

APRÈS LA FORMATION

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Concours ATSEM,
- Entrée en formation Auxiliaire de puériculture,
- Bac Pro SAPAT ou ASSP.

Débouchés professionnels :

- Agent d'animation en centre de loisirs,
- Agent en crèche, micro-crèche, halte garderie,
- Agent en école maternelle publique ou privée,
- Agent social en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants,
- Garde d'enfants au domicile des Parents
- Assistant maternel agréé.

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

Le formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants.es et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Un bilan intermédiaire à la fin du premier trimestre.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques),
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets,
- une organisation coopérative des apprentissages,
- une responsabilité personnelle de l'alternant.e (plan de travail, auto-évaluation).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin d'aider l'alternant.e à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, devoirs surveillés, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral ...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître de stage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

PUBLIC ACCUEILLI

- Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue

